
Notre proposition de décret

Parrain :

Monsieur *Philippe Courard*, député parlementaire

Titre :

Proposition de décret visant à intégrer des options telles que : cuisine, sport+, couture, art... au sein des écoles fondamentales de la FWB.

Résumé de la proposition :

Les élèves de l'École du Fâ de Ferrières ont décidé de mettre en place l'intégration d'options diverses au sein des écoles fondamentales. Ils ont cherché des pistes d'actions afin d'intégrer ces options au programme des élèves de la section primaire allant de la 3^{ème} à la 6^{ème} année.

Exposer des motifs :

Nous sommes des élèves de sixième année primaire et nous souhaitons intégrer différentes options dans l'enseignement fondamental afin de nous préparer pour l'école secondaire.

En effet, suite à nos visites dans les différentes écoles secondaires, nous avons été attirés par ce

grand choix d'options qui nous a été présenté. Nous avons découvert et découvrons encore différentes choses avec notre enseignant au quotidien mais nous pensons qu'il serait intéressant d'être guidés par des spécialistes dans certaines matières, comme la musique, les arts plastiques, la cuisine...

Article 1 :

Définition : les options d'un programme scolaire, sont celles qui s'ajoutent aux disciplines dont l'enseignement est obligatoire, et doivent faire l'objet d'un choix de la part des élèves et des candidats à un examen, à un concours (on dit aussi matières optionnelles).

Article 2 :

Le décret est applicable dans toutes les écoles fondamentales de la FWB de la 3^{ème} à la 6^{ème} année primaire.

Article 3 :

Ces options seraient à l'horaire entre 13h et 15h30.

Une liste d'options serait établie par le gouvernement avec son ministre compétent. Cette liste serait diffusée dans les écoles fondamentales. Ces dernières choisiraient les différentes options qui colleraient au mieux avec la pédagogie de l'école. Ces choix seraient discutés entre les différents partenaires qui sont les enfants, les parents, l'équipe éducative, la direction et des intervenants extérieurs. Nous appliquerions une démocratie participative.

Un document reprenant les différentes options serait remis aux élèves et leurs parents qui feraient un premier choix. Ce choix serait discuté ensuite avec les enseignants afin de se diriger vers la meilleure option possible pour l'enfant et son bien-être.

Afin de ne pas s'éparpiller dans un trop grand nombre d'options, chaque école établirait une limite minimale d'inscriptions pour ouvrir l'option choisie. Un quota minimum de 25% d'élèves inscrits dans une option permettrait de l'ouvrir.

Voici un exemple de grille d'options :

Les enfants pourraient placer 3 croix dans le tableau afin de spécifier quels sont leurs choix.

	1 ^{er} choix	2 ^{ème} choix	3 ^{ème} choix
Cuisine			
Sport +			
Jardinage			
Couture			
Menuiserie			
Maçonnerie			
Arts			
Théâtre			
Musique			
Sciences et nature			
Mécanique			
Informatique			
Eveil aux Langues			

3.1 Nos demandes à la FWB :

- Nous demandons à la FWB d'aménager le programme afin de laisser des heures disponibles pour les cours optionnels.
- Nous demandons à la FWB de lancer des démarches

administratives afin de prendre contact avec des professionnels ou des pensionnés qui vont enseigner les différentes options spécifiques.

- Nous demandons à la FWB de débloquer des fonds afin de financer l'achat du matériel nécessaire à la mise en place des cours optionnels le défraiement des intervenants extérieurs engloberaient les prestations ainsi que les déplacements.

3.2 Nos engagements auprès de la FWB:

- A notre niveau nous pouvons déjà agir notamment en faisant venir des professionnels en classe afin d'ouvrir les enfants aux différentes options potentielles comme nous l'avons déjà précisé dans notre contrat d'objectif.

- Nous pouvons déjà commencer à aménager des locaux qui ne sont pas utilisés régulièrement afin de les transformer en classes dédiées aux cours optionnels.

- Nous pouvons déjà organiser un vote parmi les élèves (et les parents) afin de voir quelles sont les options qui attirent le plus notre public. Les publics

étant différents selon les écoles, un choix pourrait se faire en fonction de l'école, de la pédagogie, de la situation géographique...

- Nous pouvons aménager les horaires afin de rendre les heures traditionnelles plus courtes (50 -> 45 min) et ainsi dégager 30 minutes par jour pour les cours optionnels. Une autorisation devra être demandée au gouvernement afin de faire un aménagement des temps de cours.

- Nous nous engageons à exploiter nos espaces extérieurs et à favoriser « l'école du dehors » notamment via des options liées au jardinage etc.

- Les élèves de P6 de l'école du Fâ